## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2026, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 794 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 922 300 $ POUR LA DÉMOLITION DES BÂTIMENTS DE L'ANCIEN DOMAINE DE LA SAPINIÈRE**

Ce règlement vise à autoriser un emprunt de 2 922 300 $ sur 30 ans afin de financer les travaux de démolition des bâtiments de l'ancien domaine de la Sapinière, dont la Municipalité est maintenant propriétaire. Cette démolition sera réalisée en deux phases pour des raisons de sécurité et en raison de la présence d'une espèce protégée. Il couvre également les frais professionnels, les imprévus et les autres dépenses liées aux travaux.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse http://www.valdavid.com/publications/.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 3 novembre 2026. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Cet avis est donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec.*

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 novembre 2026

(Signé)

Me Patrick Trudeau
Greffier-trésorier adjoint